



LES SINSOLS DU MONTCALM

ADHÉSION SAISON 2026/2027

Valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

NOM :	PRENOM :
Nom De Naissance :	Lieu De Naissance Et Cp :
Date de Naissance :	Nationalité :
Adresse :	
Fixe :	Portable :
Courriel Lisible :	
J'ai rempli mon questionnaire de santé et signé mon attestation de santé ?	☐ OUI ☐ NON Validation club ? ☐
J'ai fourni un certificat médical ?	☐ OUI ☐ NON Validation club ? ☐
J'ai mon PASSEPORT ESCALADE ? BLANC ☐ JAUNE ☐ ORANGE ☐ VERT ☐ BLEU ☐ Validation club ? ☐	
J'ai un diplôme fédéral FFME ? Initiateur SAE ☐ Initiateur SNE ☐ Ouvreur en SAE ☐ Ouvreur en SNE ☐ Autre ☐ Validation club ? ☐	

Tarifs Licence, Adhésion Et Assurances

Licence	Licence annuelle ADULTE (dont Ligue : 16 € et CT : 4 €)	74 €	€
	Licence Annuelle Jeunes (-18 Ans) (Dont Ligue : 16 € Et Ct : 4 €)	61,5 €	€
	Licence annuelle FAMILLE (-18 ans) (dont Ligue : 16 € et CT : 4 €)	40,5 €	€
Club	Adhésion club Les Sinsols du Montcalm ADULTE	20 €	€
	Adhésion club Les Sinsols du Montcalm (-18 ans)	10 €	€
Assurances : 6 € (minimum à souscrire !) ou 14€ ou 17€ ou 24€ + options			€
Total			€

Mode de règlement : ☐ Chèque (ordre : LES SINSOLS DU MONTCALM) ☐ Espèces ☐ Autre :

Validation interface My FFME :

Certificat médical ou attestation de santé : Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace licencié pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical datant de moins d'un an. Vous serez relancé à plusieurs reprises. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.

Bulletin n° 1 : Accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME 2026

La notice relative aux assurances est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2026-pack-assurance.pdf>

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : _____

Né(e) le : _____

N° de licence 2025-2026 (si connue): _____ Club : _____

ou déclare :

O avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2026-2027, et **en conséquence refuser les garanties de personnes** « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et **n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire de 6 €.**

O après avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2026-2027, et **sous les conseils du club Les Sinsols du Montcalm souligne par la présente information l'intérêt de la souscription à l'Assurance Individuelle pour garantir leur couverture**, en conséquence:

- +** ☐ **O accepter et souscrire à la garantie responsabilité civile obligatoire**
☐ **RC (6 €)**
- ☐ **O souscrire une des garanties de personnes** (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) :
☐ **Base (8 €)** ☐ **Base + (11 €)** ☐ **Base ++ (18 €)**
et dans ce cas uniquement :
☐ **O souscrire des garanties optionnelles complémentaires :**
☐ Option ski de piste (5 €) ☐ Option VTT (30 €)
☐ Option slackline et highline (5 €) ☐ Option trail (10 €)
☐ Option Agression (1,7 €) ☐ Option voyage (50 €)
☐ **O souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières :**
☐ IJ1 (18 €) ☐ IJ2 (30 €) ☐ IJ3 (35 €)

Fait à : _____

Le : _____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

Le club Les Sinsols du Montcalm , siégeant à Mairie d'Auzat, 09220 Auzat informe les licenciés des options relatives à l'assurance individuelle dans le cadre de leur pratique sportive. La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade propose l'assurance Base, Base + et Base ++. Le détail de la composition de chaque assurance est à retrouver sur le site de la FFME (www.ffme.fr), dans l'onglet « les assurances ». Bien que cette assurance ne soit pas obligatoire, elle offre une protection supplémentaire en cas d'accident ou de blessure lors des activités sportives proposées par le club. L'assurance individuelle permet de couvrir : les frais de secours et de soins liés à un accident survenue dans le cadre de la pratique sportive d'un licencié, sous réserve des conditions énoncées dans le contrat d'assurance

Bulletin n° 2 : Accusé d'information et d'adhésion FFME 2026/2027

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, représentant légal) : _____

- ☐ Reconnaît avoir été informé(e) que l'adhésion au club s'accompagne de la prise de licence à la FFME.
- ☐ Reconnaît que l'adhésion au club entraîne l'acceptation du règlement intérieur du club ainsi que celui de la FFME.
- ☐ Avoir avoir remis au club l'attestation et le questionnaire de santé (datant de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique de l'escalade, de loisir ou en compétition.
- ☐ Atteste avoir fourni un certificat médical obligatoire dans les 3 cas de figure : autrement, l'attestation de santé suffit.

1. J'ai répondu par « oui » à au moins une question du questionnaire de santé adulte fourni par la FFME
2. Je pratique en compétition escalade (niveau à partir des 1/2 Finales Championnat France ou Coupe de France)
3. Je pratique en compétition de la notice d'information concernant les garanties d'assurance.

Pour les activités listées, la FFME accepte des licences à l'année et/ou une extension temporaire selon les activités.

MATÉRIEL PERSONNEL D'ESCALADE (Hors cours d'escalade)

Pour la pratique de l'escalade en salle, les adhérents doivent acquérir le matériel spécifique à l'activité : baudrier, chaussons d'escalade, système d'assurage et mousqueton. Il peut être demandé conseil et/ou matériel utilisé lors des cours dans le cadre de la responsabilité de la personne.

AUTORISATION DES PHOTOS / L'ASSOCIATION :

- ☐ J'autorise les responsables de l'association Les Sinsols du Montcalm à me faire photographier ou à me filmer lors d'activités de l'association.
- ☐ J'autorise la diffusion de ces images sur le site internet / supports de communication du club.

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :	Prénom :	Portable :
Nom :	Prénom :	Portable :

Coordonnées représentant légal (pour les adhérents mineurs)

Nom Parent1 :	Portable :	Adresse :
Prénom :	Courriel :	
Nom Parent 2 :	Portable :	Adresse :
Prénom :	Courriel :	

Le club et la FFME pourront être amenés à utiliser vos données personnelles (notamment l'adresse électronique pour des finalités fédérales (notamment envoi de l'attestation de licence). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club et la FFME. À tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.

Pour l'exercice de ces droits, vous êtes invités à vous adresser :

- Au Club à sinsolsmontcalm@gmail.com
- Et à la FFME : info@ffme.fr ou au 8/10 quai de la Marne 75019 PARIS

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour toutes informations sur la protection des données individuelles, veuillez consulter le site de la CNIL (www.cnil.fr).

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)

Questionnaire de santé Adulte « QS-SPORT »

Ce questionnaire de santé est destiné aux personnes majeures. Il permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir ou renouveler votre licence sportive compétition au sein de la Fédération Française de la montagne et de l'escalade selon les règles énoncées dans le règlement médical.

Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc..) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
Prenez-vous un traitement anticoagulant (Xarelto®, Coumadine®, Eliquis®, Préviscan®...) ou un traitement antiagrégant plaquettaire (Aspirine protect®, Kardegic®, Plavix®) ?	☐	☐
Etes-vous épileptique ?	☐	☐

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : NOM Prénom

Né(e) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives de la FFME, escalade et sports de montagne y compris l'alpinisme.

Le cas échéant mentionner la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée :

ESCALADE	☐ Activité contre-indiquée	☐ Pratique compétition contre-indiquée
SKI-ALPINISME	☐ Activité contre-indiquée	☐ Pratique compétition contre-indiquée
RAQUETTES A NEIGE	☐ Activité contre-indiquée	
RANDONNÉE	☐ Activité contre-indiquée	
CANYONISME	☐ Activité contre-indiquée	
ALPINISME	☐ Activité contre-indiquée	

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

A compléter par le(a) licencié(e)

En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.

Date :

Signature :

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport. Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes. La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de la licence et pour la pratique de l'alpinisme. Le renouvellement d'une licence pour les sports FFME à l'exception de l'alpinisme est subordonné à la production d'un certificat médical sous les trois ans. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif remplit un questionnaire de santé et atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

Le certificat médical doit dater de moins d'un an à compter du jour où il a été délivré.

Pour l'alpinisme pratiqué au-dessus de 2500m, comportant un séjour d'au moins une nuit à cette altitude ou au-dessus, le certificat médical est à fournir chaque année.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr